

On entend par risque « engins de guerre » le risque d'explosion et/ou d'intoxication lié à la manutention après découverte d'une ancienne munition de guerre (bombes, obus, mines, grenades, détonateurs, ...) ou lié à un choc par exemple lors de travaux de terrassement.

Présentation du risque dans le département —

Lors de la Seconde Guerre Mondiale, le Calvados et notamment la région caennaise et ses complexes industriels (Société Métallurgique de Normandie) ont été bombardés dès 1942. Puis à compter du printemps 1944 et dans la perspective du Débarquement des Alliés, le département a fait l'objet de campagnes de bombardements afin de neutraliser les voies de communication, détruire les ponts, les dépôts de carburant et de munition. Ainsi, l'avancée des renforts allemands a été retardée.

Aujourd'hui, le Calvados porte encore les traces de ce conflit et les découvertes de munitions de guerre, souvent encore actives, sont fréquentes.



Bombe anglaise de 1000 livres à Fleury-sur-Orne en 2011

Les experts s'accordent pour dire que sept siècles seront nécessaires pour dépolluer totalement le département.

Les travaux agricoles ou les terrassements, les phénomènes d'érosion du sol ou l'assèchement des rivières mettent à jour des munitions anciennes.



Bombe découverte à Falaise en 2012

UN ENGIN DE GUERRE, MÊME DÉTÉRIORÉ, PEUT TOUJOURS SE RÉVÉLER DANGEREUX.

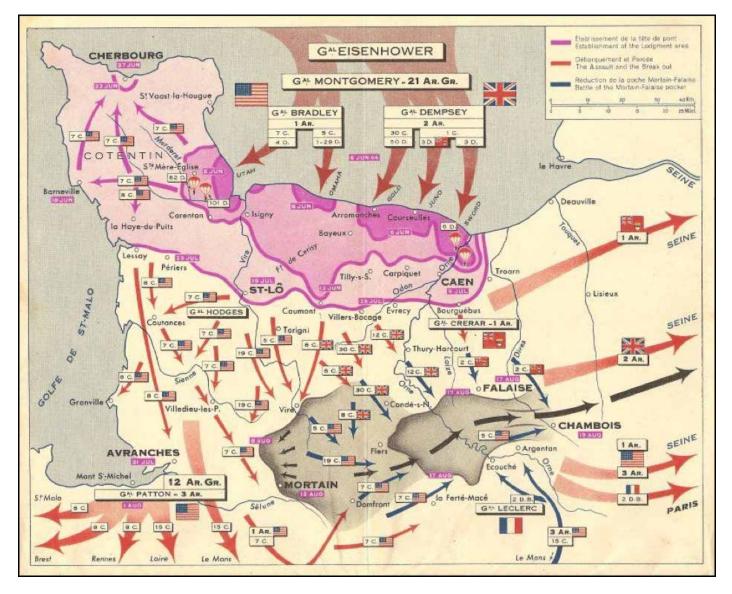


Bombe américaine de 1000 livres à Colombelles en 2020

LES RISQUES PARTICULIERS Les engins de guerre



Comme le montre cette carte, l'ensemble du département du calvados a été touché par des combats lors du débarquement de 1944.



Source : carte Michelin - Bataille de Normandie, juin-août 1944

Description du risque

La découverte d'un engin de guerre peut représenter un danger mortel pour la ou les personnes présentes sur place, surtout en cas de manipulation.

En effet, en cas de découverte d'engins explosifs, les risques peuvent être :

- l'explosion suite à une mauvais manipulation, un choc ou au contact de la chaleur;
- l'intoxication par inhalation, ingestion ou contact ;
- la dispersion dans l'air de chargements particuliers contenus dans les munitions (fumigène, phosphore, etc.).



Destruction de roquettes anglaises anti-char

Le Centre de Déminage de Caen et le Groupement des Plongeurs Démineurs de Cherbourg

La Sécurité Civile, par le centre interdépartemental de déminage de Caen, intervient pour tout enlèvement terrestre des engins de guerre, dans les départements suivants : le Calvados, la Manche, l'Orne et la Seine-Maritime. Son champ d'intervention inclut les ports et les plans d'eau.

En 2020, les démineurs ont collecté 7,2 tonnes de munitions de guerre représentant 453 interventions au niveau du département du Calvados.

Les opérations concernant le déminage en mer et sur l'estran (portion du littoral se situant entre les plus hautes et les plus basses mers) sont assurées par le Groupement des Plongeurs Démineurs (GPD) de la Marine Nationale basée à Cherbourg.







Source : Marine Nationale – Frédéric Duplouich

Conduite à tenir en cas de découverte d'un engin de guerre

- Ne pas y toucher pas, ne pas le déplacer;
- Ne pas mettre le feu,
- Repérer l'emplacement et le baliser ;
- S'éloigner sans courir ;

- Collecter les renseignements (lieu, adresse, dimension de l'objet, forme, habitations à proximité...);
- Aviser les autorités compétentes : la mairie, la gendarmerie ou la police, ou la préfecture ;
- Empêcher quiconque de s'approcher.